

REPUBLIQUE DU NIGER
FRATERNITE - TRAVAIL - PROGRES



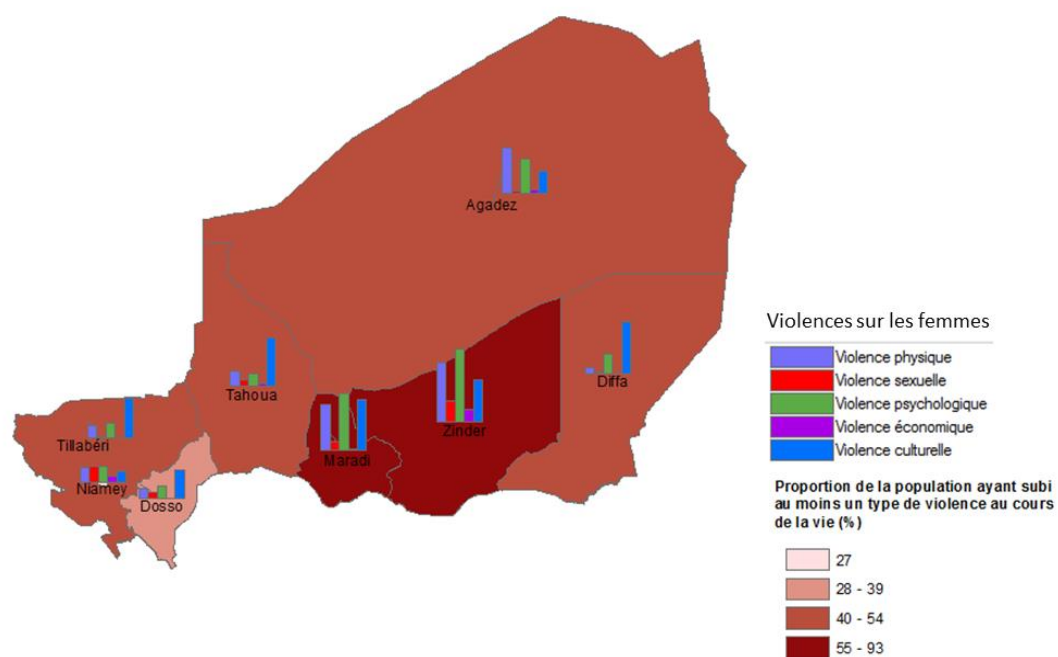
MINISTRE DE LA PROMOTION DE LA FEMME
ET DE LA PROTECTION DE L'ENFANT

STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE REPONSE AUX VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE (VBG) AU NIGER (2017-2021)

Septembre 2017

L'ampleur des Violences Basées sur le Genre au Niger

Répartition de la population ayant subi au moins un type de violence par région



Source : Enquête sur l'ampleur et les déterminants des VBG au Niger, 2015

SOMMAIRE

PREFACE	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
RESUME EXECUTIF	8
LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE REPONSE AUX VBG EST LE FRUIT D'UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE QUI A DEMARRE DEPUIS 2015. SON ELABORATION A IMPLIQUE TOUS LES ACTEURS A TRAVERS:	10
➤ L'ELABORATION DE L'ETUDE NATIONALE SUR « AMPLEUR ET DETERMINANTS DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE »;	10
➤ LA MISE EN PLACE D'UN COMITE DE SUIVI;	10
➤ L'ORGANISATION D'UN ATELIER DE PLANIFICATION QUI A PERMIS DE DETERMINER LA VISION ET LES OBJECTIFS DE LA STRATEGIE.	10
➤ LA VALIDATION DE LA STRATEGIE VBG AU COURS D'UN ATELIER NATIONAL EN AVRIL 2017.	10
1. CADRE CONCEPTUEL DES VBG :	10
1.1 MODELES CONCEPTUELS:	10
1.2 RAPPEL DE LA TYPOLOGIE DES VBG :	10
1.3 MODELISATION DU CHAMP D'ACTION CONTRE LES VBG	13
2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION :	16
2.1 CONTEXTE INTERNATIONAL ET REGIONAL	16
2.2 CONTEXTE NATIONAL :	17
2.3 SITUATION PARTICULIERE DES FEMMES ET DES ENFANTS PAR RAPPORT AUX VBG	17
2.4 LE CAS DES PERSONNES EN SITUATION D'URGENCE	18
2.5 CHAMP D'APPLICATION DE LA STRATEGIE	19
2.6 LES GROUPES CIBLES BENEFICIAIRES :	19
2.6.1 Les bénéficiaires directs :	19
2.6.2 Les bénéficiaires indirects :	19
3. CADRE D'ORIENTATION STRATEGIQUE	20
3.1 RAPPEL DES PRINCIPES DIRECTEURS D'ORIENTATION STRATEGIQUE DE LA POLITIQUE DE NATIONALE GENRE (PNG) :	20
3.2 RAPPEL DE LA VISION DE LA PNG	20
3.3 RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA PNG	20
3.4 VISION DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION, DE REPONSES AUX VBG	21
3.5 OBJECTIF GENERAL	21
3.6 OBJECTIFS SPECIFIQUES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
3.6 RESULTATS ATTENDUS	21
Résultat 1 : Les hommes et les femmes adoptent des comportements favorables à l'élimination des Violences Basées sur le Genre ;	21
Résultat 2 : Les femmes, les hommes, les jeunes filles et jeunes garçons sont mieux protégés des VBG ;	21
Résultat 3 : La gestion de la stratégie nationale VBG est efficace et efficiente.	21
3.7 AXES STRATEGIQUES	21
4. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE :	23
4.1 LA PRISE EN CHARGE HOLISTIQUE :	23
4.2 UTILISATION DES APPROCHES COMMUNAUTAIRES PROMETTEUSES EXISTANTES EN COMMUNICATION:	23
4.3 DYNAMISATION DU CADRE DE CONCERTATION VBG	24
4.4 LARGE IMPLICATION DES ACTEURS :	24
4.5 IMPLICATION DES OBC ET LEADERS COMMUNAUTAIRES COMME ACTEURS DE TERRAIN	24

4.6	CONTRACTUALISATION AVEC LES ORGANISATIONS REGIONALES ET NATIONALES : -----	25
4.7	STRATEGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES :-----	25
5.	MECANISME DE COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE -----	27
5.1	LES ROLES ET RESPONSABILITE DES DIFFERENTS ACTEURS -----	27
5.1	CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN ŒUVRE LA STRATEGIE NATIONALE-----	31
5.2	LA RECHERCHE OPERATIONNELLE (RO)-----	32
6.	LES HYPOTHESES DE REALISATION ET RISQUES -----	32
6.1	HYPOTHESES DE REALISATION : -----	32
6.2	RISQUES :-----	32
7.	THEORIE DU CHANGEMENT-----	34

PREFACE

La violence à l'égard des femmes existe dans toutes les sociétés, qu'elles soient développées ou en voie de développement. C'est ainsi qu'en pâtissent des femmes de tous âges. Il a été constaté que la violence à l'égard de la femme connaît une recrudescence sans précédent et constitue une violation des droits humains, en lui causant une dépendance, une privation et un préjudice.

Conscient du fait que ces violences constituent un frein à la réalisation des objectifs de paix, de développement durable et de promotion des droits de l'Homme, notre pays a pris des mesures institutionnelles et juridiques pour y remédier.

Malgré toutes les conventions auxquelles le Niger a souscrit et les mesures prises, les violences basées sur le genre sont encore d'actualité et affectent toutes les couches sociales de la population. Face à cette situation, la lutte contre les violences basées sur le genre constitue une priorité nationale.

C'est dans ce cadre que notre pays vient de se doter d'une stratégie Nationale de Prévention et de Réponse aux Violences Basées sur le Genre dont l'objectif général est de réduire de manière significative ces violences et leurs conséquences.

Par conséquent, j'invite l'ensemble des acteurs à s'en approprier en vue de participer à la mise en œuvre effective de ladite Stratégie.

Madame Elback Zeinabou Tari Bako
Ministre de la Promotion de la Femme
et de la Protection de l'Enfant

SIGLES ET ABREVIATIONS

CCC : Communication pour un Changement de Comportement
CDE : Convention relative aux Droits de l'Enfant
CEDEF : Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes
DEP : Direction des Etudes et de la Programmation
GBVIMS : Gender-Based Violence Information Management System
IEC : Information- Education- Communication
MEN: Ministère de l'Education Nationale
MEB : Ministère de l'Enseignement de Base
MES : Ministère de l'Enseignement Secondaire
MI: Ministère de l'Intérieur
MJ: Ministère de la Justice
MJ/S/C: Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture
MP/PF/PE: Ministère de la Population, de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant
MSP: Ministère de la Santé Publique
NPO : National Programme Officer
OMD : Objectifs du Millénaire pour le Développement
OXFAM: Oxford Committee for Famine Relief
PDC: Plan de Développement Communal
PDR : Plan de Développement Régional
PNG : Politique Nationale de Genre
UNFPA : Fonds des Nations-Unies pour la Population
SNIS : Système National d'Informations Sanitaires
SNU : Système des Nations-Unies
SEJUP : Services Educatifs, Judiciaires et Préventifs
VBG : Violences Basées sur le Genre
ODD : Objectifs du Développement Durable
OBC : Organisation à Base Communautaire
OSC : Organisation de la Société Civile
PTF : Partenaires Techniques et Financiers
HCR : Haut Commissariat pour les Réfugiés

ECVMA :Enquête sur les Conditions de Vie des Ménages et l'Agriculture

EDSN : Enquête Démographique et de Santé au Niger

ODDH :Organisations de Défense des Droits Humains

SDDCI : Stratégie de Développement Durable et de la Croissance inclusive

FDS : Force de Défense et de Sécurité

RESUME EXECUTIF

L'étude nationale sur *l'ampleur et les déterminants des Violences Basées sur le Genre (VBG) au Niger* (UNFPA 2015) a montré que la prévalence nationale des VBG, tous types et tous sexes confondus est de 28,4% en 2015. Les VBG sont d'ordre politique, économique, socio-culturel, psychologique, physique et sexuel et touchent toutes les catégories de la population. Les adolescentes et les femmes sont les plus exposées (60%).

Face à ce problème, le Niger a élaboré une Stratégie Nationale de Prévention et de Réponse aux Violences Basées sur le Genre articulée comme suit :

Vision : Le Niger, un pays exempt de Violences Basées sur le Genre où les hommes et les femmes, les filles et les garçons vivent dans la paix, la sécurité, l'harmonie et sans discrimination

But : Réduire le taux de prévalence des Violences Basées sur le Genre au Niger de 28,4% à 15,4%, d'ici 2021.

Axes stratégiques : la Communication (i), le Renforcement des Capacités des intervenants et survivants des VBG (ii), le cadre institutionnel et juridique (iii), la mobilisation des ressources (iv) et le suivi-évaluation et recherche(v).

Ses effets attendus sont :

- Effet 1 : Les hommes et les femmes adoptent des comportements favorables à l'élimination des violences basées sur le genre
- Effet 2 : Les femmes, les hommes, les jeunes filles et les jeunes garçons sont mieux protégés des VBG
- Effet 3 : La gestion de la stratégie nationale VBG est efficace et efficiente.

Stratégies de mise en œuvre : la large implication des acteurs étatiques, des OSC, des Chefs coutumiers et religieux, des PTF, (i), la Contractualisation avec les Organisations intervenant dans le secteur (ii), l'Implication des Organisations à Base Communautaire comme acteurs de terrain (iii), l'utilisation des approches communautaires prometteuses comme les Ecoles des Maris, les Espaces Sûrs, le Dialogue Communautaire, les Gouvernements Scolaires, les clubs d'enfants (iv), la dynamisation du Cadre de Concertation VBG (v).

La mobilisation des ressources financières et matérielles se fera à travers des soirées de gala et téléthons, et les réseaux sociaux ; le sponsoring ; une table ronde des donateurs et le lobbying. ;

L'Etat, les Parlementaires et les Collectivités Territoriales seront mobilisés par les campagnes de plaidoyer en vue de la création d'une ligne budgétaire pour la lutte contre les VBG et l'insertion de la stratégie dans les plans nationaux et communaux de développement.

Le coût total de son plan quinquennal 2017-2021 est estimé à la somme de quatre milliards deux quatre vingt huitmillions quatre cent trentemilles francs (4 288 430 000) francs CFA dont:

- vingt six millions cinq cents mille (20 500 000) francs CFA pour l'année 2017 ;

- Un milliard cent treize un millions deux cent cinq milles (**1 131 205 000**) francs CFA pour l'année 2018 ;
- Huit cent quatre vingt quatorze millions trois quatre vingt quatorze milles (**894 394 000**) francs CFA pour l'année 2019 ;
- Neuf cent soixante treize millions sept cent soixante quinze milles (**973 775 000**) francs CFA pour l'année 2020 et enfin ;
- six cent millions huit cent soixante quinze milles (**600 875 000**) francs CFA pour l'année 2021.

INTRODUCTION

La stratégie Nationale de prévention et de réponse aux VBG est le fruit d'une démarche participative qui a démarré depuis 2015. Son élaboration a impliqué tous les acteurs à travers:

- L'élaboration de l'étude nationale sur « *ampleur et déterminants des Violences Basées sur le Genre* »;
- La mise en place d'un comité de suivi;
- L'organisation d'un atelier de planification qui a permis de déterminer la vision et les objectifs de la stratégie.
- La validation de la stratégie VBG au cours d'un atelier national en avril 2017.

1. CADRE CONCEPTUEL DES VBG :

1.1 Modèles conceptuels:

Dans le rapport sur « l'ampleur et les déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger », **la Violence Basée sur le Genre (VBG) est considérée comme « toute forme de violence de quelque type qu'elle soit, physique, psychologique, sexuelle, économique, politique, culturelle, commise sur une personne ou une communauté et dont la cause est fondée sur le sexe, l'âge, l'ethnie, la culture, la religion, la résidence rurale ou urbaine, la situation, etc. »**¹

Toutefois, une autre définition du concept, renvoie aux rapports entre l'homme et la femme.

Dans cette perspective, les VBG concernent les actes de violence de tout type subis par une femme ou un homme contre son gré du fait de son sexe.

Les acteurs des VBG peuvent être individuel (homme, femme), collectif (groupe, organisation, communauté, Etat) ou idéologique (tradition, système de croyance, politique).

La présente Stratégie Nationale de Prévention, de réponses aux Violences Basées sur le Genre est mise en adéquation avec la politique nationale genre.

Ainsi, les activités planifiées dans la présente stratégie nationale seront axées particulièrement sur la femme, l'enfant en situation de paix et d'urgence.

1.2 Rappel de la typologie des VBG :

Si les définitions des VBG sont controversées et dynamiques, la typologie l'est moins. Ainsi quelle que soit la définition que l'on retient des VBG, on retrouve toujours les types de violences que nous abordons dans ce chapitre.

¹ UNFPA : Etude sur l'ampleur et les déterminants des violences basées sur le genre au Niger, Niamey, 2015

Les différents types de violences sont d'ordrepsychologique, social, économique, physique, sexuel et politique.

- **La violence psychologique** est toute activité ou fait à caractère nocif qui se pratique par l'usage de procédés mentaux, cognitifs, comportementaux ou psychiques. Elle peut prendre les formes de : une aliénation, une frustration ou un traumatisme psychique, comportemental ou psychiatrique, un usage expressif de dégouts de la parole, les menaces, le chantage, les manipulations, la stigmatisation, les injures, l'indifférence, etc. « Les violences verbales sont la manifestation de relations de dominations ou d'agressivité. »²
- **Les violences sociales** sont expressives des relations codifiées et institutionnelles au sein de l'espace social et qui exercent sur un individu une pression ou une contrainte sociale. Les sociétés produisent dans leur constitution des violences de fait ou de droit. Leur inscription dans les représentations, les usages et les pratiques est le fondement de leur légitimité. Ce sont les mariages des enfants, les Mutilations Génitales Féminines, la déscolarisation pour cause socioculturelle comme le mariage, etc.
- **Les violences économiques** s'inscrivent dans les relations sociales. Il s'agit de toute exclusion, de toute barrière, de tout refus à l'accès à un travail rémunéré et décent, aux conditions de bien-être ou aux ressources financières et matérielles par un individu, un groupe, une organisation ou un Etat.
- **Les violences physiques** sont tout acte qui porte à l'intégrité du corps d'un individu. Elles peuvent être infligées par le moyen des membres du corps ou par des outils pour exercer une agressivité sur un individu, un groupe ou une communauté. Elle est caractéristique de traumatismes visibles et de marque qui peuvent être vérifiés.
- **Les violences sexuelles** sont toute parole, fait ou acte de nature sexiste ou sexuelle non désirés par la victime et exercés par un individu, un groupe, ou une organisation. Les violences sexuelles couvrent donc deux champs à savoir d'une part le contact physique guidé par la recherche du plaisir sexuel et d'autre part des propos, des propositions ou des incitations à des actes sexuels non désirés.

² Idem

- **Les violences politiques** : Elles font référence au manque d'opportunités et de capacités pour une participation à la vie publique. La mobilité est limitée vers les postes de responsabilité pour une catégorie de la population.

L'étude sur « l'ampleur et les déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger » a été fondée sur une approche holistique des VBG (prise en compte multidimensionnelle de chaque cas de VBG) et un angle exhaustif à partir duquel les VBG concernent tout acte de violence subis par une personne contre son gré du fait de son statut (enfant, déplacés, femme, homme, personne âgée, personne en situation de handicap, pauvreté, vulnérabilité, etc.). Les résultats de l'étude ont donc été basés sur cette conception large et ainsi, toutes les catégories citées en parenthèse ont été concernées à l'exception des déplacés de guerre pour lesquels les données n'ont pas pu être recueillies.

Notons que selon la nouvelle classification internationale, il existe six (6) types de VBG:

- 1- Le viol ;
- 2- Les agressions sexuelles ;
- 3- Les agressions physiques ;
- 4- Le mariage force ;
- 5- Le déni de ressource, d'opportunité ou de service ;
- 6- La maltraitance psychologique /émotionnelle.

Toutefois, cette classification qui omet les violences politiques est parfaitement incluse dans la première qui est plus globalisante et complète. C'est pourquoi, dans le cadre de la présente Stratégie Nationale, cette dernière sera de référence.

L'étude a aussi révélé le caractère cumulatif et interférant des VBG (intersectionnalité). Ainsi une violence peut en provoquer plusieurs à travers un cycle vicieux d'aggravation de l'impact. C'est pourquoi, les praticiens de la prise en charge en sont venus à la conclusion que cette dernière doit être holistique.

Cette intersectionnalité des VBG est représentée par le graphique ci-après à partir d'un cas de viol.

Graphique1 : Intersectionnalité ou cycle des violences basées sur le genre à partir du viol



Source : « Etude Nationale sur l'ampleur et les déterminants des Violences Basées sur le genre au Niger 2015 » (schéma des Consultants à partir de la théorie d'ELISABETH HARPER)

1.3 Modélisation du champ d'action contre les VBG

En matière de développement, le champ d'action comprend généralement deux sphères et trois cibles principales avec pour chacune des stratégies spécifiques à utiliser.

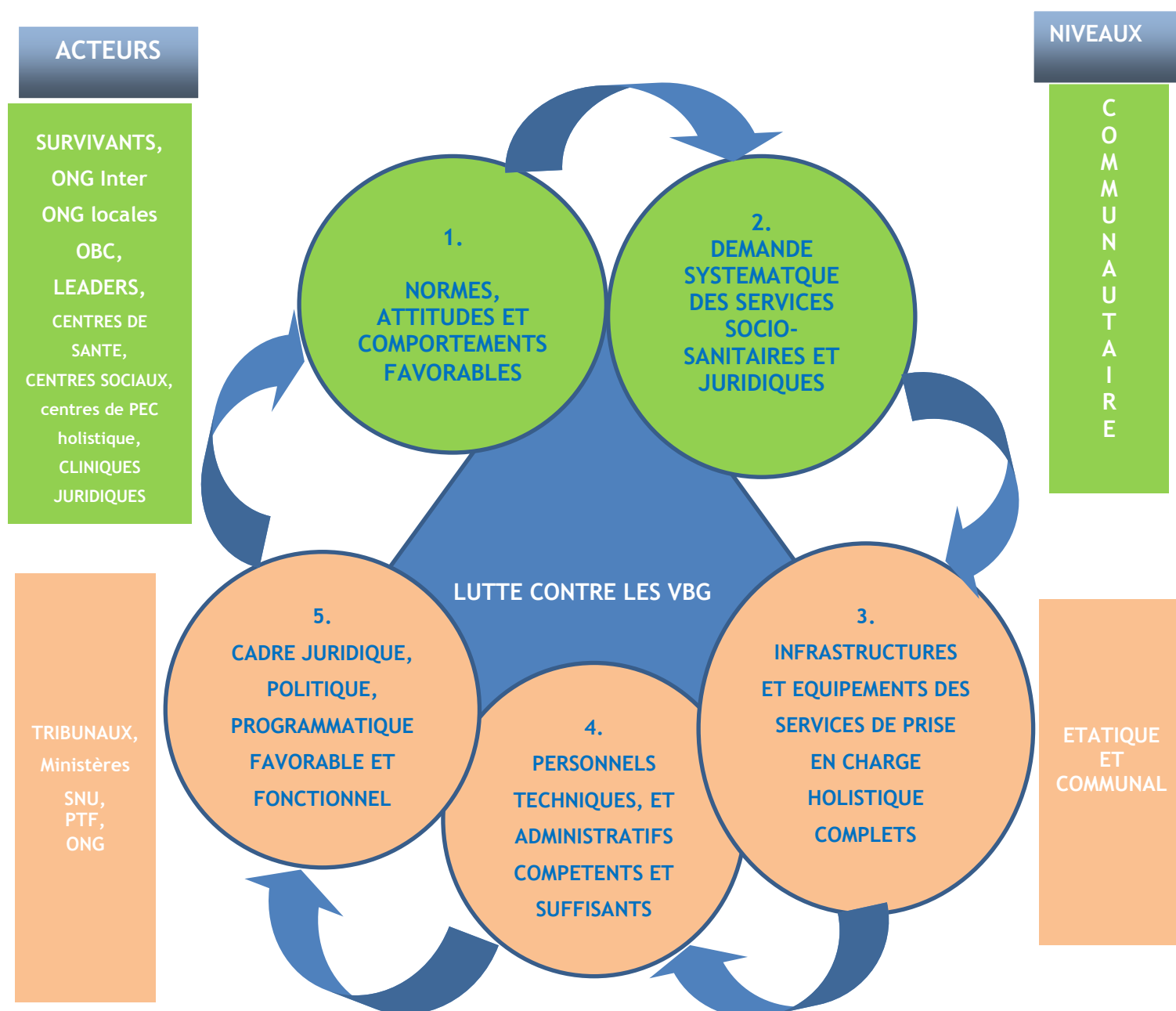
L'intervention se fera donc soit dans la sphère étatique et parapublique (aide publique), ou soit dans la sphère communautaire (activités directes sur les populations et ses catégories vulnérables, champ de prédilection des Organisations Non Gouvernementales en appui à l'Etat).

Les cibles ou bénéficiaires de l'aide sont :

- Les bénéficiaires directs (personnes vulnérables, survivants, etc.) pour lesquels les activités préventives concernent la communication pour un changement de comportement et l'activité curative concerne généralement la prise en charge qui peut avoir plusieurs dimensions (sanitaire, psychologique, sociale, économique ou autonomisation, juridique, etc.) d'où, dans le cadre des VBG, on parle de prise en charge holistique.
- L'environnement social direct des personnes vulnérables (communauté-famille) ou l'activité de favorisation environnementale consiste aussi en communication (dialogue communautaire, implication des leaders), en plaidoyer auprès des leaders, renforcement des capacités etc.

- L'Etat et les Collectivités Territoriales quant à eux, ont souvent besoin d'appui institutionnel très souvent en devise ou en matériel logistique mais aussi en plaidoyer pour rendre favorable l'environnement institutionnel et juridique.
- Dans l'illustration ci-dessous, la sphère communautaire est en vert et la sphère étatique en orange.

Graphique N°2 Schéma idéal de la lutte contre les VBG



SOURCES:SALEY Djibo, Stratégie Nationale de prévention et de prise en charge des VBG au Niger, MPF/PE, 2017³

³ Ce schéma qui est modifiable est utilisé pour une fonction pédagogique

Les acteurs principaux de la lutte contre les VBG sont :

- Au niveau communautaire : les survivants, les leaders communautaires, les OBC, les ONG nationales et internationales intervenant dans le domaine.
- Au niveau public et parapublic : l'Etat à travers les services publics, le Système des Nations-Unies, les Partenaires Techniques et Financiers.

Ainsi, la lutte serait efficace:

1. Au niveau communautaire, si les populations survivantes de VBG demandaient de manière systématique les services de prise en charge holistique (sanitaire, psychologique, sociale, économique, sécuritaire, juridique), les VBG seraient réduites drastiquement. En effet, l'on constate empiriquement que la majorité des survivants aux VBG ne se signalent pas aux services cités plus pour des raisons de sécurité, de peur de stigmatisation, ou familiales (la plupart des acteurs de VBG sont des membres de la famille ou de la communauté que celle-ci s'arrange presque toujours à préserver de la justice).

Certains comportements, normes et attitudes constituent des obstacles majeurs à la lutte contre les VBG. Aussi, leur changement vers un réflexe de protection systématique contre les VBG contribuerait à éradiquer celles-ci de manière plus décisive.

1. Au niveau public, communal et des services de prise en charge en général, la lutte serait efficace si les personnels, les infrastructures, les équipements et les intrants sont suffisants et adéquats pour la prise en charge holistique.
2. Et enfin toujours dans la sphère étatique et communale, il faut que l'environnement juridique, les politiques et les plans soient favorables à la lutte contre les VBG.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION⁴ :

2.1 Contexte international et régional

« Au cours de ces trois dernières décennies, les questions de promotion de la femme et celles relatives aux inégalités de genre ont gagné beaucoup d'importance auprès des tribunes consacrées au développement. Plusieurs conférences régionales et mondiales ont été organisées avec comme objectif de remodeler la vision sur les conditions de vie des femmes, les relations de pouvoir entre les hommes et les femmes et le respect équitable des droits humains dont les droits des femmes sont une partie intégrante. »⁵

Ainsi, au niveau international, les instruments juridiques couvrant le domaine des VBG sont entre autres :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948) ;
- La Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF, 1979) ;
- La Convention des Nations Unies Relative aux Droits de l'Enfant (CDE, 1989) et ses protocoles facultatifs ;
- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en Afrique, adoptée en juillet 2003 à Addis-Abeba ;
- La Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination Raciale (1965),
- Les Objectifs du Développement Durable (ODD, 2015) ;

Plusieurs résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies dont :

- les Résolutions 1325 (2000) et 1889 (2009) sur les Femmes, la Paix et la Sécurité ;
- les Résolutions 1612 (2005), et 1882 (2009) et 1998 (2011) sur les Enfants et les Conflits Armés ;
- La loi 2122 (2013) sur les Femmes, la Paix et la Sécurité ;
- la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes (1993) ;
- La Déclaration de Beijing, 1995, les Conférences de Nouakchott (Mauritanie, 1977), Lusaka (Zambie, 1979), Arusha (Tanzanie, 1984) et Abuja (Nigéria 1989).

⁴Nous nous inspirons largement dans ce chapitre du rapport d'étude sur « l'ampleur et les déterminants des Violences Basées, Genre » (UNFPA 2015) et de « la Politique Nationale de Genre ».

⁵ Politique Nationale Genre, MPF/PE, Niamey, Mai 2008, P.10

Au niveau régional :

- La Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples en 1992 ;
- La Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l'Enfant en 2004.
- La Déclaration sur l'adoption du document sur la Politique Genre de l'Union Africaine (2008) et La Déclaration d'Abidjan sur l'Egalité du Genre et l'Autonomisation de la Femme dans la perspective des ODD (octobre 2013).

2.2 Contexte national :

Au niveau national, la Constitution, le Code pénal et les lois sont le cadre juridique de défense des droits humains.

Le Niger a en outre ratifié les Conventions internationales citées plus haut.

Le pays a aussi élaboré et mis en place des mécanismes nationaux pour promouvoir les droits des femmes ; on peut citer :

- La Politique Nationale de Genre (PNG) du 31 juillet 2008, révisée et adoptée en Août 2017 ;
- La mise en place du dispositif de collecte (GBVIMS) en collaboration avec les autres partenaires du Système des Nations Unies (SNU) et de la Société Civile ;
- La création du cadre national de concertation de lutte contre les VBG en 2004 pour la mobilisation des acteurs.

On peut donc conclure de la réalité d'une réponse nationale aux Violences Basées sur le Genre au Niger et la présente Stratégie Nationale et son plan d'action sont des éléments de systématisation des activités en cours et à venir.

2.3 Situation particulière des femmes et des enfants par rapport aux VBG

Au Niger, on note une persistance des violences basées sur le genre, comme le démontre plusieurs études.

Selon l'étude sur l'ampleur et les déterminants des Violences Basées sur le Genre au Niger (2015), le taux de prévalence des violences tout type et tout sexe confondu est de 53%.

La prévalence nationale des VBG est de 28,4%. Derrière ce taux qui est une moyenne, se cache ceux des enfants et des femmes, beaucoup plus élevés. En effet, 63% des enfants du Niger subissent au moins un des types de violences citées plus haut.

.Selon la même étude, le taux de prévalence au sein de la population féminine est de 60% ; les femmes sont donc plus susceptibles d'être victimes de Violences Basées sur le Genre au Niger. Ces violences

prennent les formes d'agression sexuelle, viol conjugal, privation de droit économique, exploitation du travail de la femme et de la fille, etc.

En matière d'éducation, on note que :

- le taux d'alphabétisation de la population âgée de 15 ans et plus est de 28,4% dont 18,1 % pour les femmes et 40,08% pour les hommes selon l'ECVMA 2014 avec des disparités très fortes entre le milieu rural et le milieu urbain où moins d'une femme sur 20 est alphabétisée.
- le taux brut de scolarisation au primaire est passé de 69,9% en 2010 à 80,2% en 2015 pour les garçons, soit une progression de 10,3 points et celui des filles est passé de 56,8% en 2010 à 68,0% en 2015, soit une progression de 11,2 points.

Au Niger, l'âge moyen du mariage est de 15 ans. Aussi, 77% des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans (EDSN 2012). Entre 15 et 19 ans, 36% des femmes mariées sont déjà mères ou enceintes. Le mariage précoce a pour conséquence les grossesses précoces et leurs complications dont la mortalité maternelle ainsi que les invalidités dont la fistule. Le Niger enregistre entre 700 et 756 cas par an de la fistule obstétricale

2.4 Le cas des personnes en situation d'urgence

Selon le HCR, avec les exactions liées à l'intégrisme religieux en cours dans le nord du Nigeria, « 2,7 millions de personnes sont déplacées dans la région du bassin du Lac Tchad en raison de la violence. »⁶ La région de Diffa au Niger en paie un lourd tribut. Ainsi, ces déplacements de personnes privent les enfants de la scolarisation (salles de classes fermées ou occupées par les réfugiés). L'autre conséquence est aussi la réduction des ressources locales conduisant à l'insécurité alimentaire et à la précarité économique exacerbées par un sentiment d'insécurité générale et permanente lié aux attaques de la nébuleuse terroriste.

En outre, de nombreuses femmes dont principalement des adolescentes font l'objet de rapt suivi de viol, de mariage forcé ou utilisées comme des kamikazes dans la zone de conflit. Quant aux hommes, ils sont soit enrôlés de force ou exécutés sommairement par les insurgés.

D'autre part, les conflits dans les autres pays limitrophes du Niger ont provoqué des arrivées massives de réfugiés en provenance du Mali, de la Lybie et de l'Algérie.

Ainsi, en situation de conflit, tous les genres sont sujets à des Violences, les femmes et les adolescentes sont particulièrement exposées aux violences sexuelles.

⁶ Benoit Moreno, porte-parole du HCR au Niger; propos recueillis par Alpha Diallo

2.5 Champ d'application de la stratégie

La Stratégie Nationale VBG et son plan d'action seront mis en œuvre dans les huit (8) régions du pays.

2.6 Les groupes cibles bénéficiaires :

La présente stratégie a pour cibles des bénéficiaires directs et indirects :

2.6.1 Les bénéficiaires directs :

Ce sont des personnes qui recevront un appui direct de la Stratégie en fonction de leurs besoins :

- Les hommes et les femmes ;
- Les associations de lutte contre les violences basées sur le genre ;
- Les organisations à base communautaire (Comités villageois de développement, organisations de femmes, desjeunes, les organisations paysannes, les coopératives et les mutuelles, les associations d'enfants dont les Gouvernements Scolaires, le Parlement des Enfants, les fadas) ;
- Les leaders traditionnels (chefs) et religieux (imam, prêtres et pasteur etc.) ;
- Les familles et les chefs de ménages.

2.6.2 Les bénéficiaires indirects :

Cesont ceux qui bénéficieront de l'impact de la stratégie :

- Acteurs institutionnels (Administration, Parlement, Régions, Communes, Autorités Coutumières, Oulémas, Projets et Programmes de développement, Opérateurs et Opératrices économiques) initiant ou non des activités en faveur de la protection des groupes ou personnes en situation de vulnérabilité ;
- Société civile et politique : Les Organisations de Défense des Droits Humains(ODDH), réseaux et groupements féminins, Associations, ONG, Syndicats, Partis Politiques, Organisations de Travailleurs et Patronat ;
- Les établissements scolaires et éducatifs, les grandes écoles, les Universités, les instituts de recherche, les écoles spécialisées en santé. Ces établissements sont à la fois des foyers potentiels de VBG et des acteurs de lutte contre les VBG ;
- Les médias, les structures de quartiers, les places publiques en général.

3. CADRE D'ORIENTATION STRATEGIQUE

3.1 Rappel des principes directeurs d'orientation stratégique de la Politique de Nationale Genre(PNG) :

Le premier principe : l'intersectorialité commande la reconnaissance par tous les acteurs de la Politique Nationale de Genre comme cadre de référence en matière de développement.

Le deuxième principe renvoie à l'interdépendance des enjeux et des objectifs de la PNG qui exige une synergie des interventions dans une démarche harmonisée et axée sur les résultats en termes de satisfaction des besoins différenciés des hommes et des femmes dans tous les domaines.

Le troisième principe est lié à la mise en place d'un cadre institutionnel efficace que toutes les parties prenantes s'engagent à respecter.

Le quatrième principe basé sur l'universalité rappelle que la réalisation de l'égalité des sexes ne signifie pas que les femmes deviennent identiques aux hommes, mais exige des mesures pour éliminer spécifiquement les inégalités entre les sexes, qui, en majorité sont en défaveur des femmes.

3.2 Rappel de la vision de la PNG

La Politique Nationale de Genre vise à l'horizon 2027 à : « **bâtir, avec tous les acteurs, une société, sans discrimination, où les hommes et les femmes, les filles et les garçons ont les mêmes chances de participer à son développement et de jouir des bénéfices de sa croissance** ».

Cette vision cadre parfaitement avec celle de la SDDCI Niger 2035 qui est d'être « **un pays uni, démocratique et moderne, paisible, prospère et fier de ses valeurs culturelles, sous-tendu par un développement durable, éthique, équitable et équilibré dans une Afrique unie et solidaire** ».

3.3 Rappel des Objectifs de la PNG

L'objectif global de la PNG est de contribuer à la création d'un environnement favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de chances et d'opportunités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger.

Cela requiert des changements au niveau des mentalités et comportements des populations, des approches et méthodes d'intervention innovantes de la part des institutions compétentes.

De manière spécifique cette PNG vise à:

1. *Instaurer un environnement institutionnel, socioculturel, juridique et économique favorable à la réalisation de l'équité et de l'égalité de chances et d'opportunités entre les hommes et les femmes, les filles et les garçons au Niger ;*
2. *Assurer l'intégration effective du genre en tant que variable dans l'analyse, la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes de développement.*

3.4 Vision de la Stratégie Nationale de Prévention, de Réponses aux VBG

La vision de la présente Stratégie Nationale est : *le Niger, un pays exempt de VBG où les hommes et les femmes, les filles et les garçons vivent dans la paix, l'harmonie et sans discrimination.*

3.5 Objectif général

Doter le Niger d'un document de référence sur les objectifs, les résultats attendus, les cibles, les zones d'interventions, les types d'actions et les acteurs de la lutte pour l'élimination des violences basées sur le Genre au Niger.

D'ici 2021, réduire le taux de prévalence des Violences Basées sur le Genre au Niger de 28,4 % à 15,4%

3.6 Résultats attendus

Résultat 1 : Les hommes et les femmes adoptent des comportements favorables à l'élimination des Violences Basées sur le Genre ;

Résultat 2 : Les femmes, les hommes, les jeunes filles et jeunes garçons sont mieux protégés des VBG ;

Résultat 3 : La gestion de la stratégie nationale VBG est efficace et efficiente.

3.7 Axes stratégiques

AXE 1 :Communication/Prévention des Violences Basées sur le Genre

Les violences basées sur le genre sont prévenues efficacement par les autorités, les communautés et les ONG.

Il s'agit de mener des campagnes de sensibilisation à l'endroit de la population, d'organiser des échanges communautaires sur les Violences Basées sur le Genre, mener des plaidoyers auprès du Gouvernement, des leaders religieux en vue de promouvoir et de protéger les droits des femmes et des filles.

Des supports de communication visant à sensibiliser la communauté seront confectionnés.

L'implication des hommes dans la prévention des Violences Basées sur le Genre sera prioritaire.

La prévention des violences sexuelles sera renforcée à travers :

- Le renforcement des mécanismes de prévention des VBG (sensibilisation, campagnes éducatives, débats, microprogrammes radiophoniques et télévisuels...) à tous les niveaux y compris le niveau communautaire ;
- La création d'un système d'alerte précoce dans toutes les communautés ;
- La lutte contre le harcèlement physique ou sexuel dans les écoles
- La mise en œuvre d'actions préventives par les Forces de Sécurité ;
- Création des centres d'écoute ;
- Edition d'une brochure sur les VBG.

AXE 2 : Cadre institutionnel et juridique

Le cadre juridique porte sur le répertoire, l'élaboration et l'adoption des textes appropriés d'une part et d'autre part leur vulgarisation en vue de leur appropriation, respect et application.

Cette intervention vise la protection effective des titulaires des droits (femmes, hommes, jeunes filles et jeunes garçons victimes des violences basées sur le genre) et l'accomplissement de leurs devoirs par les porteurs d'obligations (Autorités gouvernementales, Députés, Gouverneurs, Préfets, Elus locaux etc.).

Il s'agit plus précisément de :

- Répertoire et compiler les principaux textes législatifs, réglementaires, traités et conventions ratifiés par le Niger en matière de VBG ;
- Répertoire et mettre à la disposition des titulaires des droits et des porteurs d'obligations des recueils des textes législatifs et réglementaires les concernant ;
- Elaborer et diffuser une loi spécifique aux VBG ;
- Mener des activités de plaidoyer et lobbying pour initier et adopter des textes en matière de VBG.

Le cadre institutionnel porte sur :

- La dynamisation du cadre de concertation sur les Violences Basées sur le Genre (VBG)
- La création des centres de prévention, de promotion et protection (CEPPP)

Axe 3 : Prise en charge des survivants/ Renforcement des capacités:

La prise en charge des cas de VBG se fera à travers l'assistance psychologique, médicale, juridique, la réinsertion socio-économique et la création d'un système de référencement immédiat des victimes.

Il s'agit de :

- Assurer des soins gratuits aux survivants;
- Faciliter l'accès aux services compétents ;
- Assurer l'assistance juridique et judiciaire gratuite ;
- Garantir la protection des survivants ;
- Créer de nouveaux centres de prise en charge holistique des survivants de VBG;
- Développer des Activités Génératrices de Revenu (AGR) en faveur des victimes ;
- Organiser des séances de formation pour renforcer les capacités des acteurs sur les VBG;
- Vulgariser les textes favorables à la promotion des droits humains et l'égalité de genre ;

- Renforcer les capacités des acteurs y compris les autorités locales ayant la responsabilité de protéger les personnes vulnérables ;
- Renforcer les capacités des organisations intervenant dans la lutte contre les VBG ;
- Renforcer les centres d'accueil et de prises en charge des survivants ;
- Former tous les acteurs concernés (travailleurs sociaux, juges, FDS, ONG, les leaders d'opinions, etc.) ;
- Elaborer un module sur la question des VBG dans les programmes scolaires
- Renforcer les centres existants.

AXE 4 : Mobilisation des ressources

Les ressources sont à la fois techniques, financières et matérielles

Cette mobilisation se fera à plusieurs niveaux :

- Etat, Collectivités Territoriales et Parlement ;
- Partenaires Techniques et Financiers ;
- Secteur privé ;
- Société Civile ;
- Population.

AXE 5 : Coordination, Suivi/ évaluation, Etudes et recherche

Cet axe vise la coordination et la synergie d'action entre les intervenants en matière de VBG. Cette coordination se fera sous l'égide du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant à travers les réunions des cadres de concertation VBG (central et régional), du cluster VBG (Etat, PTF, OSC) et les missions conjointes de supervision des activités.

Au niveau local, la coordination sera assurée par les services déconcentrés du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant.

4. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE :

4.1 La prise en charge holistique :

La prise en charge holistique qui comprend tous les services dont le survivant a besoin, sera adoptée dans la mise en œuvre de la présente Stratégie Nationale.

Ce continuum comprend notamment : la prise en charge psychosociale, médicale, juridique et judiciaire socioéconomique dans le sens d'une autonomisation qui réduit la vulnérabilité de manière durable.

4.2 Utilisation des approches communautaires prometteuses existantes en communication:

La communication se fera à travers des approches communautaires suivantes :

- L'approche « *safespaces* » ou « Espaces Sûrs » pour toucher durablement les jeunes filles.
- Les dialogues communautaires pour une implication communautaire directe et une facilitation du changement et de l'adoption durable de nouvelles normes.

- Les Ecoles des Maris pour impliquer les chefs de ménage susceptibles d'apporter une part importante dans le changement.
- Les Gouvernements Scolaires qui constituent un outil efficace d'alerte et de prévention des violences faites aux enfants scolarisés en les impliquant dans la détection, l'alerte et la dénonciation (mariage des enfants, Mutilations Génitales Féminines, exploitation économique des enfants, déscolarisation, viol etc.) ;
- Les Clubs d'Enfants, là où ils existent, permettent de jouer le même rôle que les Gouvernements scolaires en milieu extrascolaire.

4.3 Dynamisation du Cadre de Concertation VBG

, Le Cadre de Concertation en matière de Genre et Droits Humains est un environnement organisationnel permettant une synergie d'actions entre les acteurs dans le but d'une lutte efficace et efficace contre les VBG.

Ce cadre est créé en 2004 par le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant avec le concours de l'UNFPA et OXFAM.

La dynamisation de cet organe est incluse dans le plan d'actions quinquennal de la présente Stratégie Nationale.

4.4 Large implication des acteurs :

Les acteurs impliqués dans la conception et la mise en œuvre de la présente stratégie, sont.:

- L'administration à travers les différents Ministères (MPF/PE, Intérieur, Justice, Santé Publique, Défense, Education Nationale, Plan, Renaissance Culturelle) ;
- Les Organisations de la Société Civile nationales ;
- Le Système des Nations-Unies;
- Les ONG Internationales.

4.5 Implication des OBC et leaders communautaires comme acteurs de terrain

Les Organisations à Base communautaire (OBC) seront le socle communautaire de la mise en œuvre. Ce sont notamment : les Comités Villageois de Développement, les associations de jeunes et de femmes, les Clubs d'Enfants, les Gouvernements Scolaires, les Espaces Sûrs, les Ecoles des Maris, les Relais communautaires, etc. Les membres de ces structures seront formées pour mener les activités de sensibilisation, aider à dénoncer les auteurs, accompagner et référer les survivants.

Les maires, les chefs traditionnels, les responsables religieux, les chefs de CSI ou case de santé, les directeurs d'écoles, seront impliqués en tant que garants moraux de la mise en œuvre au niveau

communautaire en même temps qu'ils assurent la première instance du continuum de prise en charge holistique des survivants.

4.6 Contractualisation avec les Organisations régionales et nationales :

Dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale, l'approche PAT⁷ sera basée sur la contractualisation annuelle avec des acteurs opérationnels de terrain que sont les ONG et Associations œuvrant dans le domaine communautaire.

Leur sélection doit faire l'objet d'un diagnostic institutionnel et technique préalable qui situera sur leurs capacités à mettre en œuvre efficacement les activités planifiées. Ces acteurs seront reconduits ou non selon les résultats de leur évaluation annuelle à partir du PAT tant du point de vue technique qu'administratif.

4.7 Stratégie de mobilisation des ressources :

La mobilisation se fera à plusieurs niveaux selon des stratégies adaptées :

1. Au niveau de l'Etat et du Parlement:

Des activités de plaidoyer et lobbying auprès des autorités de l'Etat et des parlementaires seront menées pour l'insertion d'une ligne budgétaire par l'Etat pour la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG.

2. Au niveau des Collectivités Territoriales, des démarches seront faites pour l'Intégration de la Stratégie dans les Plans de Développement Communal et l'appui des Communes aux OBC dans leurs activités de lutte contre les VBG.

3. Au niveau des Partenaires Techniques et Financiers :

- Organisation d'une table ronde des bailleurs de fonds ;
- Lobbying et plaidoyer pour une priorisation constante de la lutte contre les VBG dans les plans de financement

4. Au niveau du secteur privé :

- Organisation d'événements sponsorisés et l'approche des fondations d'entreprises,
- Intégration du financement de la lutte contre les VBG dans un paquet minimum d'activités sociales exigées aux sociétés implantées au Niger à intensifier.

5. Les Organisations de la Société Civile :

⁷ Plan Annuel de Travail

Ces Organisations participent activement à la mobilisation des ressources sur fonds propres et également à travers des requêtes qu'elles adressent aux Partenaires Techniques et Financiers.

- En outre des téléthons et soirées de gala pour mobiliser les ressources au niveau des citoyens

Et des journées portes ouvertes seront organisés.

Le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant en tant qu'initiateur, est le Maître d'Ouvrage et Coordonnateur Général de la Stratégie Nationale de lutte contre les VBG autant que la Politique Nationale de Genre.

5. MECANISME DE COORDINATION ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE NATIONALE

5.1 Les rôles et responsabilité des différents acteurs

Tableau 2: Les rôles et responsabilité des différents acteurs

ACTEURS	RÔLES ET RESPONSABILITES	RESULTATS ATTENDUS
Ministère de tutelle (MPF/PE)	1. Coordinateur et Maître d'œuvre de la Stratégie Nationale, Définir et mettre en œuvre la politique et la stratégie nationale VBG La Direction Générale de la Promotion de la Femme et du Genre est le mécanisme opérationnel de coordination, suivi et évaluation des interventions dans les domaines de la promotion de la femme et du genre. »⁸ 2. Plaidoyer national et international 3. Mobilisation et gestion des ressources 4. Mission Conjointe MPF/PE.PTF .ONG	Coordination et suivi-évaluation assurés (leadership dans la mobilisation sociale et des ressources assuré, supervisions, centralisation et disponibilité des données assurées)
Institutions étatiques (MPF/PE, MI, MJ, MSP, MJ/S, MEN, MES/R, MFP/T, MFP, MRC) et parapubliques (Communes, régions)	1. Ratification des conventions internationales, élaboration et adoption des lois, révision et application des textes 2. Mise en place ou redynamisation des structures d'accueil au niveau central et régional 5. Prise en charge holistique des survivants, 6. Coordination et suivi de la mise œuvre de la Stratégie par les directions régionales du MPF/PE, 7. Mobilisation des ressources	1. Textes élaborés, ratifiés, adoptés, révisés, vulgarisés et appliqués 2. Structures d'accueil créées et opérationnelles 3. Modules VBG intégrés dans le curriculum 4. Prise en charge assurée 5. Ressources mobilisées 6. Système de S&E fonctionnel établi 7. Des études opérationnelles menées

	8. Suivi-évaluation 9. Recherches opérationnelles 10. Mise en œuvre 11. Capitalisation	8. Plan d'action exécuté 9. les interventions pérennisées
OSC/ONG	1. Accompagnement l'Etat dans la mise en œuvre de la stratégie VBG 2. Mobilisation des ressources 3. Plaidoyer communautaire, National et international 4. Suivi-évaluation 5. Recherches Opérationnelles 6. Capitalisation 7. Dialogue communautaire 8. Prise en charge holistique	1. Plan d'action exécuté 2. un système de S&E fonctionnel établi 3. les interventions pérennisées 4. les plans de plaidoyer élaborés et mise en œuvre
Organisations communautaires de base et structures locales d'encadrement (comités locaux de développement, Gouvernements scolaires, Espaces Sûrs, Centres Amis des jeunes, centres d'écoutes, Associations des jeunes, Associations des femmes, Ecoles des Maris,	1. Mise en œuvre au niveau communautaire (actions de prévention et de prise en charge avec l'appui technique des ONG spécialisées) 2. Plaidoyer Communautaire, communal et national 3. Dialogue communautaire 4. Mobilisation des Ressources	1. Activités de communication pour un changement de comportement menées 2. Populations sensibilisées changent d'attitude et de comportement vis-à-vis des VBG et des auteurs 3. Autorités locales appliquent les lois et prennent des décisions efficaces contre les VBG et les auteurs dans leurs circonscriptions

Leaders coutumiers et religieux,	1. Prêches des leaders religieux 2. Mobilisation sociale 3. Sensibilisation des populations 4. Dialogue communautaire 5. Assistance sociale par les chefs traditionnels 6. Plaidoyer auprès des autorités étatiques 7. Référence, mise à la disposition de la justice 8. Garant du respect des textes, lois et réglementaires de la République	a. Prêches réalisées b. Populations mobilisées c. Populations sensibilisées (conscientisées) d. Les survivants pris en charge au niveau communautaire
CSI/Cases de sante/ centres de PEC holistique	1. Prise en charge holistique 2. Référence	1. Prise en charge de qualité assurée 2. Référence assurée
Survivant	1. Recours aux services de prise en charge holistique 2. Dénonciation 3. Témoignage 4. Soutien psychologique et communautaire 5. Sensibilisation 6. Dialogue communautaire 7. Rôle de Pairs-éducateurs (élèves), coach, Mentors, etc 8. Référence	1. Recours aux services de prise en charge holistique fait 2. Plaintes remontées 3. Témoignages publics faits 4. Modules sur les VBG et les droits humains dispensés aux élèves 5. Dialogues communautaires tenus sur les VBG 6. Pairs-éducateurs formés et actifs
Communautés Populations	1. Dénonciation systématique 2. Témoignage 3. Soutien psychologique et communautaire 4. Sensibilisation	1. Dénonciation systématique faite 2. Témoignage fait 3. Soutien psychologique et communautaire assuré

	5. Dialogue communautaire 6. Education intégrant les droits humains et VBG	4. Sensibilisation faite 5. Dialogue communautaire organisée sur les VBG et droits humains 6. Education intégrant les droits humains et VBG donnée aux enfants
Enseignants, élèves	i. Educateurs intégrant les droits humains et VBG à l'école (enseignants) i. Rôle de Pairs-éducateurs (élèves) i. Référence v. Rôles de pair-éducateurs, coach, Mentors, etc.	1. Education intégrant les droits humains et VBG à l'école assurée par les enseignants 2. Rôle de Pairs-éducateurs assurée par les élèves 3. Référence assurée par les enseignants et élèves 4. Rôles de pair-éducateurs, coach, Mentors assurés par les élèves
Partenaires Techniques et Financiers	1. Accompagnement technique, matériel et financier 2. Mobilisation des ressources	1. Plans d'actions financés 2. Matériel acquis 3. Ressources mobilisées
Médias	1. Information de l'opinion publique nationale et internationale, 2. Sensibilisation et éducation des populations 3. Participation au plaidoyer	Emissions produites et diffusées

5.1 Cadre institutionnel de mise en œuvre la Stratégie Nationale

C'est l'ensemble des institutions et organisations chargées de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Prévention et de réponses aux Violences Basées sur le Genre.

Il s'agit notamment de:

- Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfant. Il assure la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale VBG à travers la Politique Nationale de Genre.
- Ministère de la Santé Publique :il assure la prise en charge médicale des survivants-tes des VBG
- Ministère de la Justice :il veille à l'application effective des textes en vigueur ;Il assure l'assistance juridique et judiciaire aux survivants-tes.
- Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses :il assure la sécurité des personnes survivantes.
- Ministère de la Défense :il veille au respect des normes internationales en situation de conflits et d'urgence humanitaire.
- Ministère de l'Enseignement Primaire, de l'Alphabétisation, de Promotion des Langues Nationales et Education Civique :illutte contre les violences en milieu scolaire.
Il informe et sensibilise les apprenants et le corps enseignants sur les VBG
- Ministère Jeunesse et des Sports :il sensibilise la jeunesse sur les questions de non violences en milieu sportif;
- Ministère de la Renaissance Culturelle / AMS/PPG. Il sensibilise la population sur les pratiques sociales néfaste en vue d'un changement de comportement. Il fait la promotion des bonnes pratiques.
- Organisations de la Société Civile (OSC) :elles accompagnent le Gouvernement dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale
- Partenaires Techniques et Financiers (PTF) :ils apportent leurs appuis techniques et financiers dans la mise en œuvre des actions de lutte contre les VBG.
- Cadre de concertation VBG :depuis 2004, il existe un cadre de concertation sur les VBG. Il contribue à la création d'une synergie d'actions entre les intervenants dans le domaine.

Pour la bonne mise en œuvre et la traçabilité de la présente Stratégie, un système complet de suivi-évaluation sera mis en place. Ce système comprend les éléments suivants:

- Un comité restreint de suivi-des activités ;;
- Des outils pertinents de suivi- maîtrisables par tous les utilisateurs ;

- Un Plan de suivi-des activités élaboré, vulgarisé et compris par tous les acteurs ;
- Une programmation d'Etudes évaluatives permettant la définition et le contrôle des indicateurs et des cibles (étude de base spécifique à la Stratégie, évaluation à mi-parcours au bout de 3 ans de mise en œuvre, évaluation finale au bout des 5 ans d'horizon temporelle de la présente Stratégie et éventuellement une évaluation post-anté, après les 5 ans de mise en œuvre).
- La mise en place d'un système de collecte et de diffusion des données relatives aux VBG.

5.2 La Recherche Opérationnelle (RO)

Pour mieux appréhender le phénomène de Violence Basée sur le Genre (VBG), des études sectorielles seront notamment menées sur les thèmes suivants :

- L'ampleur, les causes et les conséquences des VBG en milieux d'apprentissage, de travail et domestique ;
- l'ampleur, les causes et les conséquences du mariage des enfants au Niger ;
- l'ampleur et les mécanismes de l'exploitation économique et sexuelle des jeunes filles au Niger.

6. LES HYPOTHESES DE REALISATION ET RISQUES

6.1 Hypothèses de réalisation :

Le plan d'action de la présente Stratégie est réalisable si les tendances actuelles se poursuivent, à savoir :

- La situation sécuritaire est stable et tend vers une amélioration continue du fait que les différents foyers de conflits qui entourent le Niger sont de moins en moins actifs ;
- Une croissance macroéconomique stable permettant une affectation de ressources suffisantes à la mise en œuvre de la Stratégie ;
- L'engagement des Partenaires Techniques et Financiers en vue de soutenir les actions de lutte contre les VBG.

6.2 Risques :

Les risques de non réalisation sont d'ordre environnemental et financier :

- Les pesanteurs socio culturelles qui ne perçoivent ou n'acceptent pas la notion de violence dans certaines pratiques courantes des VBG comme le mariage des enfants, la

non scolarisation de la jeune fille, l'exploitation des enfants (F/G), le non recours à la justice pour régler des problèmes sociaux et familiaux, etc.

- La situation sécuritaire dans certaines zones qui est actuellement préoccupante, peut limiter la mise en œuvre de la présente Stratégie.
- Sur le plan financier et matériel, le risque de faible mobilisation des ressources est à considérer car la stratégie n'a pas encore ses fonds propres. Toutefois, lorsque le financement est acquis la faible capacité d'absorption des budgets par les acteurs institutionnels peut constituer également un risque.

7. THEORIE DU CHANGEMENT

Tableau 3 : THEORIE DU CHANGEMENT DE LA STRATEGIE NATIONALE DE PREVENTION ET DE REPONSE AUX VBG AU NIGER

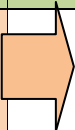
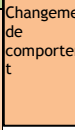
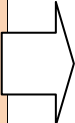
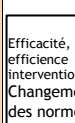
Le Contexte: La prévalence nationale des VBG, tous types et tous sexes confondus est de 28,4 % (UNFPA 2015)

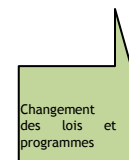
La Vision : Le Niger, un pays exempt de VBG où les hommes et les femmes, les filles et les garçons vivent dans la paix, l'harmonie et sans discrimination

Le but : D'ici 2021, réduire le taux de prévalence des violences basées sur le genre au Niger de 28,4 à 15,4 %

Les 5 axes stratégiques : Communication/Prévention des Violences Basées sur le Genre(1), Cadre institutionnel et juridique (2); Prise en charge des survivants/ Renforcement des capacités (3) ; Mobilisation des ressources (4) ; Coordination, Suivi/ évaluation, Etudes et recherche (5)

Budget prévisionnel 2017 - 2021 : estimé à 4 288 430 000FCFA.

		Intrants/ activités	CHANGEMENT ATTENDU					
			EFFETS		IMPACT			
			Court terme (1 à 3 ans)	Moyen terme (de 3 à 5 ans)	Long terme (5 ans et plus)			
PARTISIPR	Les survivants, les acteurs, les personnes vulnérables aux VBG	- Confection et utilisation d'outils IEC/CCC - Renforcement des capacités de prévention des VBG (formation sur les VBG et techniques de communication) - Prise en charge holistique des survivants - Plaidoyer, communication pour un changement de comportement, mentorat, coaching, pair-éducation, dialogue communautaire, espaces sûrs, écoles des maris, gouvernements scolaires, clubs d'enfants - téléthons, déjeuners de mobilisation - Recherche opérationnelle (RO)		- plus de survivants et personnes vulnérables informés sur les différents aspects des VBG - Plus de cas de VBG sont dénoncés - Le taux de mariage des enfants a baissé - Plus de survivants enregistrés témoignent ou dénoncent les auteurs - Plus de survivants et d'auteurs sont des pairs-éducateurs, coachs, mentors dans la lutte contre les VBG - Données spécifiques aux VBG utiles et disponibles pour la prise de décision et l'adaptation stratégique		- Les hommes et les femmes adoptent des comportements favorables à l'élimination des violences basées sur le genre		- Réduire le taux de prévalence des violences basées sur le genre au Niger de 28,4% à 15,4%
								



E N T E S	Les ONG, OBC et leaders commu nautair es	- Signatures de contrats de Maîtrise d'œuvre avec les ONG spécialisées - Identification et implication des OBC au niveau communautaire - Renforcement des capacités techniques (prévention et prise en charge des VBG), de gestion et de suivi-évaluation pour les ONG spécialisées - ateliers de formation en VBG et CCC (OBC) - Recherche opérationnelle - Prise en charge holistique des survivants - Communication pour un changement de comportement par les OBC	- Les interventions sont plus efficaces - Les activités terrain sont menées par les OBC sur la base des stratégies de mentorats, pair-éducation, coaching, écoute, dialogue communautaire, écoles des maris - Les normes matrimoniales, d'éducation de la jeune fille, de gestion patrimoniale et de relations entre les hommes et les femmes changent pour éliminer les causes culturelles des VBG - Plus de personnes ont une attitude plus protectrice contre les VBG et plus compréhensive et intégrante des survivants - La mise en œuvre de la stratégie acquiert l'adhésion et l'appui des acteurs et décideurs communautaires - Les activités VBG des OBC soutenues par les leaders	La gestion de la Stratégie nationale VBG est efficace et efficiente		
	Les autorit és étatiqu es et commu nales, le secteur privé, les PTF	- Internaliser et vulgariser la stratégie - Concevoir et mettre en œuvre des plans de Plaidoyer et lobbying auprès des autorités étatiques, communales et parlementaires ainsi que du secteur privé et des PTF - organiser du sponsoring, soirées galas, téléthons de mobilisation des ressources	- Toutes les conventions internationales relatives aux VBG sont ratifiées - Des textes de lois adaptés aux VBG promulgués - Les agents de l'Etat sont plus efficaces et exécutent de manière optimale les budgets alloués à la lutte contre les VBG - plus de cas de VBG sont jugés - une ligne budgétaire insérée pour la lutte contre les VBG - la stratégie VBG est partie intégrante des PDES, PDS, PDC. - Les activités VBG des OBC soutenues par les communes - appui financier et technique constant de l'Etat, des collectivités territoriales, du secteur privé et des PTF			
				Les femmes, les hommes, les jeunes filles sont mieux protégés des VBG par les lois nationales et les conventions internationale s		

